

# Commune d'HABARCQ

## *Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 13 Avril 2018*

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/04/2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Lucile PETIT, Pierre CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Danièle LALIN, Régis DE BERTOULT ;

Etaient absents excusés : Maxence GLORIAN, Muriel MOMEUX et Stéphanie DELATTRE ;

Pouvoir : Christine CHABE donne procuration à Pierre CHABE, Valérie FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR, Muriel MOMEUX donne procuration à Olivier GALLET.

M. Pierre CHABE est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

## COMPTE DE GESTION 2017, COMPTE ADMINISTRATIF 2017, AFFECTATION DU RESULTAT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Danièle LALIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Nicolas CAPRON après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte administratif 2017, valide le compte de gestion et le compte administratif 2017 et décide d'affecter le résultat comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		159 438,12 €	47 135,84 €	0,00 €	47 135,84 €	159 438,12 €
Part affectée à investiss		48 135,84 €				48 135,84 €
Opérations de l'exercice	317 569,26 €	405 963,75 €	71 779,95 €	73 484,89 €	389 349,21 €	479 448,64 €
Totaux	317 569,26 €	517 266,03 €	118 915,79 €	73 484,89 €	436 485,05 €	590 750,92 €
Résultat de clôture		199 696,77 €	45 430,90 €			154 265,87 €
Besoin de financement			44 409,98 €		au compte 001 (déficit d'investissement reporté)	
Restes à réaliser DEPENSES			317 000,00 €			
Restes à réaliser RECETTES			317 000,00 €			
Besoin total de financement			44 409,98 €			
Excédent total de financement			199 712,17 €			
Décide d'affecter comme suit			44 409,98 €		au compte 1068 (recette d'invest.)	
			155 302,19 €		au compte 002 (excédent de fct reporté)	

## TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal, unanime, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et retient les taux suivants pour l'année 2018 :

Taux de TAXE D'HABITATION	: 9.68 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	: 9.77 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	: 36.18 %

## BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour 2018 qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL		
<b>RECETTES</b>	Recettes réelles	394 840.00 €	Recettes réelles	337 270.00 €	1 082 823.44 €
	Résultat reporté 2017	154 281.27 €	Résultat reporté 2017	45 430.90 €	
	<b>Total</b>	<b>549 121.27 €</b>	Virement du fonctionnement	151 001.27 €	
	<b>Total</b>	<b>533 702.17 €</b>	<b>Total</b>	<b>533 702.17 €</b>	
<b>DEPENSES</b>	Dépenses réelles	398 120.00 €	Dépenses réelles	488 271.27 €	1 082 823.44 €
	Virement à l'investissement	151 001.27 €	Résultat reporté 2017	45 430.90 €	
	<b>Total</b>	<b>549 121.27 €</b>	<b>Total</b>	<b>533 702.17 €</b>	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve le budget primitif 2018.

## TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à une étude de vitesse effectuée par les services du Conseil Départemental, des travaux d'aménagement sécuritaire sont nécessaires afin de limiter la vitesse dans la rue d'Arras, dans un premier temps. Il rappelle que l'intégralité de la synthèse est disponible sur le site « habarcq.fr »

Au vu du montant global proposé dans le devis du 15 décembre 2017, il propose de planifier l'investissement cette année à 40 000 €.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental au titre des « amendes de police ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte le projet, et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

## **TRAVAUX DE REHABILITATION RUE DE L'ARGILIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la rue de l'Argilière, 3 entreprises ont été consultées en vue de la mission de maîtrise d'œuvre complète des travaux. Il propose de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'études SEMOTEC, le moins disant.

Le maire présente l'avant-projet et informe le conseil municipal que le montant global de l'opération est estimé à 300 000 € HT soit 360 000 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par la Préfecture du Pas-de-Calais dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût estimatif : 300 000.00 € HT

Subvention DETR : 60 000.00 € (20% voirie)

Emprunt : 240 000.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte l'avant-projet, approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2018.

## **CLASSEMENT DES PARCELLES COMMUNALES ACQUISES AUPRES DES RIVERAINS DE LA RUE DES FRESNAUX**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-1 à L.141-3 inclus, relatifs à la voirie communale, et son article L.141-8 pour ses dépendances d'entretien.

Considérant le transfert de propriété des parcelles acquises auprès des propriétaires privés préalablement aux travaux d'aménagement de voirie et faisant aujourd'hui partie intégrante du domaine privé communal.

Considérant que le service départemental du Pôle topographique (Cadastré) reporte les parcelles communales non bâties acquises et issues de divisions de fonds privés lors de ses travaux de mise à jour générale du plan cadastral.

Considérant que les parcelles créées et acquises en vue de l'aménagement de la voirie reprise ci-dessus peuvent être intégrées au domaine public communal après délibération du Conseil municipal.

Considérant que les parcelles identifiées le long de la rue des Fresnaux présentées dans le tableau ci-dessous peuvent faire l'objet d'un classement.

Classement des parcelles privées non bâties dans le domaine public communal :

Section Cadastre	N° parcelle	Superficie (en ca)
AC	75	20
AC	76	62
AC	82	05
AC	87	25
	89	27
AC	95	02
AC	97	04
AC	91	62
AC	93	12

AC	99	06
AC	101	07
AC	102	02
AC	105	08
AC	107	22
AC	109	19
AC	111	17
AC	122	26
AC	124	28

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de classer, pour la rue des Fresnaux, les parcelles privées communales non bâties réservées à la voirie désignée ci-dessus, dans le domaine public communal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte de classer, pour la rue des Fresnaux, les parcelles privées communales non bâties réservées à la voirie désignée ci-dessus, dans le domaine public communal.

### **ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 22 mars dernier acceptant l'adhésion des communes de Beaudricourt, Berlancourt-le-Cauroy, Canettemont, Estrée-Wamin, Grand Rullecourt, Ivergny, Liencourt, Sombrin, Sus-Saint-Léger et Warluzel au Syndicat des Eaux Gy-Scarpe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Il informe l'Assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Beaudricourt, Berlancourt-le-Cauroy, Canettemont, Estrée-Wamin, Grand Rullecourt, Ivergny, Liencourt, Sombrin, Sus-Saint-Léger et Warluzel au Syndicat des Eaux Gy-Scarpe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

### **LOCATION DE TERRE**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 24 novembre 2016 qui décidait de louer les terres communales comme suit :

- Une parcelle de 50a 40 ca sera louée à M. Serge CHABE.
- Une parcelle de 29a 60 ca sera louée à M. Daniel DIONET.
- Une parcelle de 71a 24 ca sera louée à Mme Christine CHABE.
- Une parcelle de 71a 23 ca sera louée à M. Pierre CHABE.
- Une parcelle de 71a 23 ca sera louée à M. Laurent BOLIN.

Il rappelle que le montant de la location en 2016 était de 245.07 € l'hectare (9 quintaux x 27.23 €) à l'hectare plus le paiement du tiers des impôts fonciers.

Il informe l'assemblée que le prix du quintal de blé est de 26.40 € pour 2017.

Il demande au Conseil de bien vouloir fixer le montant des fermages pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide louer les terres moyennant un fermage de 237.60 € l'hectare (9 quintaux x 26.40 €) et le paiement du tiers des impôts fonciers.

## **FESTIVITES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Cérémonie du 08 mai sera reconduite comme chaque année.  
Monsieur le Maire informe l'assemblée que le lâché de montgolfières aura bien lieu le 13 juillet vers 22h30.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22H00

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

Le Maire,

Nicolas CAPRON